

Communiqué commun : Ministère de la Culture et Syndicat Marocain des Professionnels du Théâtre

Le Ministre de la Culture, Mohamed Amine Sbihi a reçu, Mercredi 29 Février 2012, au siège du Ministère, une délégation représentant le Syndicat Marocain des Professionnels du théâtre.

L'état des lieux du théâtre marocain a constitué l'axe majeur de l'ordre du jour de cet entretien, notamment les aspects afférents à la production, la diffusion, la création et l'organisation.

Les présentations respectives de M. le Ministre et du Syndicat ont porté sur les principales caractéristiques du paysage théâtral national, sans omettre les acquis engrangés dans ce domaine mais aussi les dysfonctionnements et les écueils qu'affronte le théâtre professionnel. D'autres questions pressantes, essentielles quant à la pratique théâtrale dans notre pays ont été également soulevées et avaient particulièrement trait aux textes régissant le secteur, au soutien de l'Etat à l'action théâtrale ou à l'aspect organisationnel et professionnel et des infrastructures.

Lors de cet entretien, M. le Ministre de la Culture a tenu à exposer les grandes lignes de la nouvelle stratégie du Ministère sur les cinq années à venir, sur le plan de la politique publique du gouvernement, dans les domaines de la culture, de la pensée, des arts de l'édition, des créateurs, du patrimoine, de la diplomatie culturelle et dans tous les domaines d'intervention du ministère conformément à ses attributions.

Le Syndicat Marocain des Professionnels du Théâtre a, pour sa part, enregistré avec satisfaction l'approche globale que le Ministère envisage d'adopter et s'est dit prêt à

y adhérer et à la mettre en œuvre, dans le cadre d'un véritable partenariat. Il a salué la forte volonté politique de M. le Ministre de faire activer les dossiers en suspens, de répondre aux aspirations légitimes des professionnels du théâtre et de contribuer à la réhabilitation du paysage culturel et artistique dans le cadre d'un dialogue sérieux et continu.

Le Syndicat Marocain des Professionnels du Théâtre a tenu par ailleurs, à présenter à M. le Ministre un projet de plan national visant à réhabiliter et à promouvoir les arts dramatiques sur le moyen et le long terme, tout en rappelant les principales doléances et revendications des femmes et des hommes de théâtre :

- La mise en œuvre du statut de l'artiste et l'activation de la promulgation des lois organiques y afférents ,
- L'actualisation du système de la carte de l'artiste dans l'optique de la transformer en carte professionnelle, en adoptant de nouveaux critères, plus précis pour les postulants, afin que cette nouvelle carte puisse permettre l'accès à des droits tels que la priorité dans le domaine de l'emploi dans les métiers du théâtre, du cinéma et de la télévision ainsi qu'à des facilités en matière de transport, d'hôtellerie et d'accès aux différents services ;
- L'amélioration du soutien au théâtre de façon à ce que ce soutien puisse répondre aux exigences professionnelles ;
- L'amélioration du Festival National du Théâtre Professionnel, l'instauration d'un festival international du théâtre et le renforcement du soutien du Ministère aux festivals existants selon une nouvelle conception ;
- La réactivation des troupes régionales de théâtre selon une nouvelle vision,
- L'amélioration des conditions matérielles et morales de l'acteur marocain en particulier et des hommes de théâtre en général;
- La promotion de la formation et de la formation continue en matière d'arts dramatiques,

Cet entretien qui s'est déroulé dans un climat de sérieux, de transparence de convivialité et d'écoute a mis l'accent sur la nécessité de fédérer tous les efforts et toutes les bonnes volontés, d'instaurer des mécanismes de coordination, de dialogue et d'action commune et efficiente entre le Ministère de la culture et le Syndicat Marocain des Professionnels du Théâtre, en vue de parvenir progressivement aux solutions adéquates à toutes les questions soulevées.

Il a été convenu, au terme de cet entretien, d'agir en commun, conformément à une méthodologie, sur deux aspects : les mesures urgentes d'une part et les réformes structurelles et stratégiques d'autre part.

Rabat le 29 Février 2012